

OBJECTIFS

- Étudiez un certain nombre de populations réfugiées prolongées en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et en RDC et évaluez leur risque d'apatridie résultant d'un exil prolongé.
- Élaborer des recommandations sur les voies d'intégration locale qui atténuent les risques d'apatridie et garantissent la réalisation du droit à une nationalité, y compris l'accès aux documents d'identité juridiques, à l'appui de solutions durables.
- Informer sur l'élaboration d'une stratégie globale de solutions durables pour les personnes déplacées de force, y compris les réfugiés dans la région des Grands Lacs.

Contexte

La région des Grands Lacs est caractérisée par de nombreuses situations de réfugiés prolongées. Dans certaines situations, plusieurs générations de réfugiés sont nées en exil dans leur pays d'asile. L'apatridie peut être à la fois une cause et une conséquence du déplacement, en particulier pour les populations déplacées de force qui ont passé une longue période en exil. Dans certains cas, les réfugiés ont perdu leurs liens avec leur pays d'origine ou sont incapables de prouver leurs liens avec leur pays d'origine en raison de l'absence de documents individuels. Dans d'autres cas, ils pourraient ne plus être considérés comme les ressortissants par leur pays d'origine tout en n'ayant pas d'accès garanti à la nationalité de leur pays d'asile. Ce sont donc ces différents cas de figures qui les exposent au risque d'apatridie.

Dans l'esprit du Document final de Munyonyo adopté lors de la Conférence de haut niveau de mars 2019 des ministres en charge des réfugiés des Grands Lacs, cette étude entreprise par la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) avec le soutien du HCR, vise à explorer l'intégration locale des réfugiés. Cette étude se concentre sur les réfugiés en situation d'exil prolongé pour lesquels le retour volontaire dans le pays d'origine, ou la réinstallation ou les voies complémentaires vers un pays tiers ne sont pas des options disponibles ou viables et qui peuvent également être à risque d'apatridie du fait de cet exil prolongé.

Les pays pilotes sélectionnés qui serviront de cas d'étude pour cette recherche régionale sont la Tanzanie, l'Ouganda, la RDC et le Rwanda. Parmi ces pays pilotes, un nombre sélectionné de situations prolongées de réfugiés sera étudié, qui sera encore réduit en fonction de la durée du séjour dans le pays d'asile, des risques d'apatridie et des perspectives de solutions durables, y compris le potentiel d'intégration locale à la lumière des engagements pris lors du Segment de haut-niveau sur l'apatridie de 2019 et du Forum mondial des réfugiés de 2019. Plus précisément, il s'agira des groupes suivants de réfugiés en situation prolongée dont les membres ont passé plus de 10 à 15 ans et plus en exil : (i) les réfugiés congolais au Rwanda, (ii) les réfugiés burundais de 1972 en Tanzanie, (iii) les réfugiés rwandais en RDC, ainsi que (iv) les réfugiés congolais et sud-soudanais en Ouganda.

Le Document final de Munyonyo de 2019 souligne que « une intégration locale réussie nécessite des modalités de séjour légales, la liberté de mouvement des réfugiés sur le territoire national conformément à la loi du pays d'accueil et l'inclusion des réfugiés dans les services et systèmes nationaux (...) » combinés avec « l'accès aux documents d'identité juridiques, y compris l'enregistrement des naissances ».

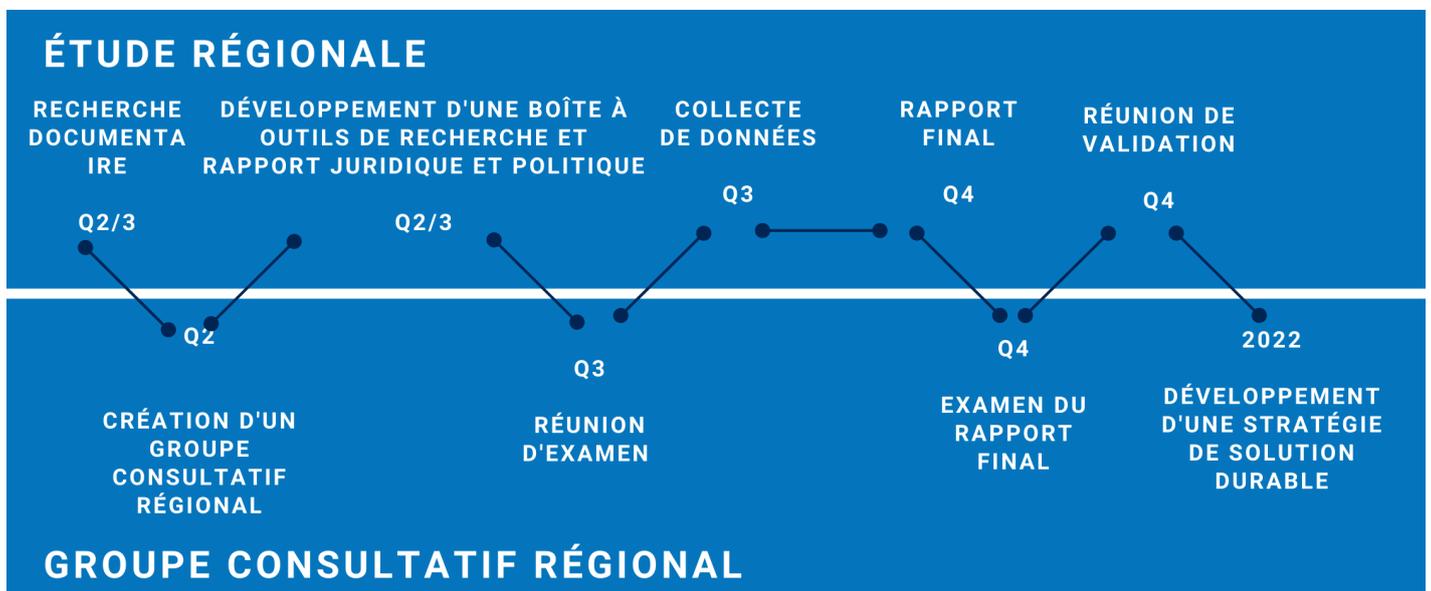
Les résultats de l'étude éclaireront la mise en œuvre de certains des 58 engagements pris par le Secrétariat de la CIRGL et les 12 États membres de la CIRGL lors du Segment de haut-niveau sur l'apatridie et la Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Ces engagements comprennent des promesses importantes visant à renforcer les données sur les personnes apatrides et celles à risque d'apatridie dans la région, et à explorer les perspectives de solutions durables.

L'étude contribuera à faire avancer les initiatives régionales et continentales vers la réalisation des objectifs de la Déclaration de Brazzaville de 2017 et de son Plan d'action consolidé pour l'éradication de l'apatridie dans la Région des Grands Lacs, de l'agenda 2030, en particulier la cible 16.9 des objectifs de développement durable visant à établir l'identité juridique pour tous. Cette étude aussi promeut les objectifs et l'esprit de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Groupe consultatif régional

- Un groupe consultatif régional (GCR) sera établi pour conseiller et guider le processus de l'étude, passer en revue les recommandations et les conclusions. Le GCR sera présidé par le Secrétariat exécutif de la CIRGL, et le Bureau régional de l'UNHCR pour l'Afrique de l'est et la Corne et les Grands Lacs. Des membres supplémentaires comprendront des experts en la matière et des praticiens sur les questions de réfugiés, d'apatridie et de nationalité, tel que le Bureau de l'Envoyé spécial des nations unies pour les Grands Lacs et le Rapporteur spécial pour les migrants, les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les demandeurs d'asile en Afrique.
- Le GCR validera la sélection des pays pilotes pour l'étude, fournira des contributions techniques à la conception de la boîte à outils de recherche et validera les paramètres de l'étude ainsi que le rapport final.
- Après l'achèvement de l'étude, le GCR restera disponible pour soutenir le développement d'une stratégie globale de solutions durables pour les réfugiés et autres populations déplacées de force dans la région des Grands Lacs.

Processus de l'étude régionale



Résultats et impact attendus

- L'étude contribuera à une meilleure prise de conscience des causes, des profils spécifiques à risque et de l'ampleur de l'apatridie résultant des situations de réfugiés prolongées dans les pays d'asile de la région des Grands Lacs.
- Les conclusions de l'étude contribueront à améliorer la situation globale des réfugiés en exil prolongé dans le cadre de la recherche de solutions durables, en élaborant des recommandations concrètes pour l'intégration locale avec un statut juridique alternatif durable dans les pays d'accueil afin d'atténuer le risque d'apatridie, de réaliser le droit à une nationalité et garantir l'accès à la preuve de l'identité juridique conformément à l'objectif SDG 16.9.
- L'analyse et les recommandations éclaireront davantage l'élaboration d'une stratégie globale sur les solutions durables pour les personnes déplacées de force, y compris les réfugiés dans les Grands Lacs, en soutenant les efforts des États membres de la CIRGL pour faire face aux situations de réfugiés prolongés et aux risques d'apatridie qui en découlent.